

Programme de la Formation

FEEBAT MAITRISE D'OEUVRE M6

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : FEEBat M6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants

Date(s) : mardi 6 septembre 2016 au mercredi 7 septembre 2016

Lieu : CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

La France s'est fixé pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Le Module 6 a pour objectif de donner un ensemble de clés méthodologiques aux collaborateurs des bureaux d'études, des entreprises et des maîtres d'œuvre pour réduire la complexité du chantier par une véritable approche collaborative incluant tous les corps de métier.

PRISE EN CHARGE

Cette formation entre dans le dispositif de formation FEE Bat. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). [Pour plus d'information cliquez ici](#).

FIF PL / libéral

- Pas de demande préalable de prise en charge
- Coût pédagogique remboursé intégralement en 30 j
- Encaissement du chèque le mois suivant la session
- Prise en charge hors enveloppe annuelle 2016

ACTALIANS / salarié

- Coût pédagogique remboursé 200€/j sur 5 jours
- soit 80€ les 4 jours

PUBLIC CIBLE

Public cible :

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

Pré requis :

MODULE 5A : Pas de pré requis particulier

MODULE 5B : Avoir suivi la formation Module 5 A

MODULE 6 : Connaître les enjeux d'un bâtiment concourant à la performance énergétique (Module 5)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction

Etablissement d'une attestation de formation.

Module
**FEEBat M6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation
énergétique de bâtiments existants**

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 6 septembre 2016 au mercredi 7 septembre 2016, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender la rénovation énergétique d'un bâtiment existant sous l'angle de l'approche systémique : avoir une vision partagée du programme de rénovation énergétique jusqu'à la réalisation et la réception du bâtiment.
- Intégrer l'hétérogénéité des logiques d'acteur de ce système : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, BET
- Développer les aptitudes de médiation et d'inter-culturalité par l'échange de pratiques
- Mettre en œuvre un management de projet collaboratif dans la pratique du chantier
- Développer la responsabilité et la gestion des interactions des différents intervenants

FORMATEUR(S)

PERIE Romain - Ingénieur Construction Durable

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Présentation powerpoint - Exemples issus de cas réels - Analyse de points de blocage fréquents en conception, sur le chantier, à la réception. - Exercices (jeux de rôle présentant les points de vue de chaque acteur)

PROGRAMME

I – La performance énergétique d'un bâtiment : approche systémique

- Maîtriser les concepts / éléments essentiels du système (cycle de vie du bâtiment, efficacité énergétique, attente du client, programme fonctionnel, marché de la réhabilitation...)
- Savoir établir un modèle détaillé et dynamique du système « bâti ».
- Mettre en relation les éléments dans l'objectif global d'une performance énergétique : identifier les points sensibles, paradoxes, blocages
- S'approprier cette méthodologie en phase amont pour réduire la complexité d'un projet collaboratif de rénovation
- Rappeler les points clés de la performance énergétique d'un bâtiment

II- La préparation du chantier : phase clé dans la réussite de la performance finale d'un projet

- Savoir identifier, en amont du chantier les facteurs clés de sa réussite concernant la performance énergétique :
- Définir et mettre en place les outils de suivi et de pilotage adaptés à son chantier
- Partager la démarche avec tous les acteurs du chantier en phase de préparation

III – La conduite du chantier : un management et des outils orientés vers la performance énergétique

- Savoir hiérarchiser les enjeux du chantier pour la prise de décision
- Savoir identifier les objectifs clés du chantier et bâtir la démarche de suivi adaptée
- Apprendre à garder l'ensemble des acteurs du chantier concernés pendant toute la durée des travaux
- Traduire la démarche dans des outils de suivi collaboratifs

IV – Réussir la réception des travaux et bien préparer l'exploitation du bâtiment par le maître d'ouvrage (exploitant et usagers)

- Connaître les techniques de vérification de la performance énergétique des bâtiments
- Connaître les points clés pour la réception des ouvrages en lien avec la performance énergétique des bâtiment

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com

FORMATION : FEEBAT MAITRISE D'OEUVRE M6

Module : FEEBat M6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants

Date(s) : mardi 6 septembre 2016 au mercredi 7 septembre 2016, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 01/09/2016

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non

Architecte DPLG /HMONP : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : FEEBat M6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	500,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.